

RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2020 n° 1/2020

Etaient présents:

Maire:

M. Jean-Marie BEUTEL

Adjoints:

M. Christian WENDLING
 M. Bruno BOULALA
 Mme Fabienne BAAS
 Mme Anne MAMMOSSER
 Mme Pierrette SCHMITT
 Mme Azam TAHERI
 M. Noël NICKAES

Conseillers Municipaux:

Mme Brigitte **LENTZ** Dimitri **LEGIN** Mme Paulette BAJCSA M. Denis RITZENTHALER Jean-Marie VELTZ Mme Muriel HEINRICH Mme Véronique KOLB M. Guy **RUFFERT** Mme Emmanuelle HUMBERT Damien **OSWALD** Mme Céline CHRISTOPHE Mme Catherine GEIGER Richard LINCK Patrice **GUILLEMOT** M. M. Mme Patricia FROITIER M. Vincent FLORANGE

Absents excusés :

Mme Farida GHETTAS, absente excusée donne procuration à Mme Véronique KOLB

Mme Angélique WINLING, absente excusée donne procuration à Mme Anne MAMMOSSER

M. Michel KARM, absent excusé

Mme Svetlana BRAULT, absente excusée donne procuration à Mme Azam TAHERI

M. Jérôme **BUCHERT**, absent excusé

Mme Anny PAGANI, absente excusée donne procuration à M. Noël NICKAES

Mme Anne **EBERHARDT**, absente excusée Mme Nancy **DULCK**, absente excusée

Le Maire salue les Conseillers Municipaux et les remercie de leur présence.

Puis il passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1° APPROBATION DU RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019 – N° V/2019

AFFAIRES FINANCIERES

- 2° COMMISSION D'APPEL D'OFFRE
- 3° TARIFICATION SOLIDAIRE RESTAURATION SCOLAIRE
- 4° TARIES ACTIVITES PERISCOLAIRES
- 5° LIGNE DE TRESORERIE : RENOUVELLEMENT
- 6° AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT
- 7° GARANTIE D'EMPRUNT PAROISSE PROTESTANTE

INTERCOMMUNALITE

8° AVIS SUR UNE CESSION DE PARCELLES APPARTENANT A LA VILLE DE STRASBOURG A L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

1° APPROBATION DU RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019 – N° V/2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2019 a été transmis aux conseillers par mail du 3 décembre 2019.

Aucune observation écrite n'a été transmise à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

a d o p t e par 25 voix pour et 4 abstentions

ledit procès-verbal.

AFFAIRES FINANCIERES

2° COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Plusieurs consultations publiques ont été menées et ont fait l'objet d'avenants :

- Mise aux normes du CSL tranche 2 travaux supplémentaires.
 - La CAO réunie le 10 décembre 2019 propose de retenir les offres suivantes :
 - o Lot n° 4 : Menuiserie BROBOIS d'Obenheim pour 1 677 € HT
 - Lot n° 7 : Electricité SOVEC de Hindisheim pour 21 928,55 € HT
- Réhabilitation du Hussard phase 1.

La CAO réunie le 10 décembre 2019 propose de retenir les offres suivantes :

- o Lot n° 1 : Démolition CARDEM de Bischheim pour 3 350 € HT
- Lot n° 3 : Sol, mur DECOPEINT de Kilstett pour 5 590 € HT
- Renouvellement de l'éclairage public rue de Barr, place d'Andlau.
 La CAO réunie le 10 décembre 2019 propose de retenir l'offre de la Société Eiffage Energie d'Ostwald pour un montant de 41 453,50 € HT.

Intervention de Fabienne Baas

Le lot électricité pour le CSL augmente de 30 %. Quelle en est l'explication ?

Réponse de Valentin Rabot

Il s'agit principalement du remplacement du tableau électrique situé au sous-sol du CSL, remplacement qui s'est avéré nécessaire en cours de travaux et de quelques autres travaux supplémentaires.

Intervention de Vincent Florange

Les travaux de mise aux normes de la salle du Hussard ne sont pas encore achevés alors que ces travaux étaient déjà évoqués en 2014. Pourquoi ce délai ?

Réponse de Jean-Marie Beutel

Il s'agissait d'intégrer ces travaux dans la programmation pluriannuelle de mise aux normes et des travaux d'investissement plus importants tels le Point d'Eau.

La première phase qui concerne la salle d'accueil conviviale du Hussard est d'ores et déjà bien appréciée du public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 24 voix pour et 5 abstentions

prend acte des décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 décembre 2019.

3° TARIFICATION SOLIDAIRE RESTAURATION SCOLAIRE

Par délibération en date du 25 juin 2019, le Conseil Municipal avait décidé le principe de la tarification différenciée selon les revenus pour le service de la restauration scolaire. Ce principe doit permettre de venir en aide aux familles les plus fragiles.

Le Conseil Municipal avait demandé au Maire d'instruire ce mécanisme social pour une applicabilité en septembre 2020.

Les tranches de revenus proposées rejoignent celles en place pour les accueils périscolaires et de loisirs. Le quotient est calculé sur la base du revenu fiscal divisé par le nombre de parts.

Il est proposé d'adopter, à compter du 1^{er} septembre 2020, une nouvelle grille tarifaire modulée suivant les ressources des familles selon le tableau figurant en annexe.

Il est précisé que ces propositions ont été étudiées à budget constant. Les recettes attendues dans ce nouveau système seront équivalentes à celles perçues jusqu'ici.

Intervention de Anne Mammosser

Je suis d'accord avec ce projet de tarification mais je ne pense pas que ce soit le bon moment pour adopter cette délibération.

Réponse de Jean-Marie Beutel

Le principe de ce mécanisme avait déjà été délibéré lors du Conseil Municipal du 25 juin 2019. Il convient aujourd'hui de fixer la grille tarifaire pour permettre les inscriptions et le traitement informatique via le portail citoyen. Et c'est donc bien le bon moment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- d'adopter, à compter du 1^{er} septembre 2020, pour son service restauration scolaire, une nouvelle grille tarifaire modulée suivant les ressources des familles. La grille est jointe en annexe.
- de modifier la grille tarifaire générale en conséquence.

4° TARIFS ACTIVITES PERISCOLAIRES

Comme chaque année, il est proposé de compléter la grille tarifaire en fixant les participations des familles pour les stages et sorties d'une semaine, organisés dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Le principe consiste à facturer aux bénéficiaires la totalité des frais, les charges de personnel, étant quant à elles, supportées par le budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

d'adopter les tarifs des stages et sorties des activités périscolaires comme suit :

Stage cirque
 Mini-camp St Prayel
 Camp tipi
 Stage Kids creation
 Stage sports aquatiques
 106 €/personne
 263 €/personne
 38 €/personne

• de modifier la grille tarifaire générale en conséquence.

5° LIGNE DE TRESORERIE: RENOUVELLEMENT

La ligne de trésorerie arrive à échéance le 06 mars 2020.

Il vous est proposé, en conséquence, la reconduction de la ligne de trésorerie aux conditions décrites dans l'offre reçue par la Caisse d'Epargne qui se présente comme suit :

Montant maximal des tirages : 1 500 000 €

• Durée : 12 mois renouvelables

Taux d'intérêt (base de calcul : exact/360) :
 €STR + marge de 0,94 % (15/01/2020 : -0,54 %)
 Si l'€str est négatif, il sera réputé à zéro
 Soit à ce jour, un taux indicatif de 0,94 %

Process de traitement automatique :

Tirage: crédit d'office

Remboursement : débit d'office

• Demande de tirage : aucun montant minimum

• Demande de remboursement : aucun montant minimum

Paiement des intérêts : chaque trimestre <u>civil</u> par débit d'office

• Frais de dossier : néant

Commission d'engagement : 2 250 € prélevée une seule fois

Commission de mouvement : néant

 Commission de non-utilisation : 0,05% annuel – calculée trimestriellement en fonction du montant non-utilisé

Cette ligne de trésorerie interactive (LTI) du Groupe Caisse d'Epargne est une ouverture de crédit performante qui permet -via internet- de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie.

Intervention de Catherine Geiger

Monsieur le Maire, Cher(e)s collègues

Pour vous expliquer ce qui est en train de se passer, il faut se souvenir avec comme preuve les données des comptes administratifs 2014 et 2018, que vous avez fait exploser vos dépenses de fonctionnement avec une augmentation de +16,3% (7 021 373,04 euros (CA 2014) à 8 169 318,01 euros (CA 2018)). Parallèlement la population a augmenté de 9% passant de 11 310 habitants à 12 325 habitants, mais le potentiel fiscal et financier par habitant a baissé de -2%.

Votre opposition vous a expliqué que l'augmentation de la dette était très inquiétante ainsi que la non-maîtrise des dépenses de fonctionnement. Vous avez ignoré nos alertes. Au début de ce mandat (hérité de votre gestion précédente 2008-2014), la situation financière de la ville d'Ostwald était tellement catastrophique que vous avez rapidement augmenté les impôts. Aujourd'hui, à la fin de votre mandat, malgré cette augmentation d'impôts, la ville d'Ostwald n'est toujours pas sortie d'affaire, bien au contraire et je vous le démontre.

Premièrement, aujourd'hui vous avez généré un problème de taille au niveau de la ZAC du Bohrie en augmentant le nombre de logements initialement prévus, et en diminuant le financement par l'aménageur des équipements publics associés. 587 logements ont été livrés, 516 autres sont en construction et 454 restent à réaliser. Nous tenons ces informations d'un courrier de l'EMS du 13/12/2019 qui aurait dû être remis à chaque membre de ce conseil.

Deuxièmement, les écoles d'Ostwald sont saturées. Il est donc urgent de construire l'école des Rives du Bohrie. Vous avez pris la décision de modifier le traité de concession de la ZAC des Rives du Bohrie en signant l'avenant2 en juin 2018 impliquant une réduction de la surface des écoles, des équipements sportifs, la suppression de la bibliothèque et laissant 1 628 000 € HT à la charge de la Ville.

Pour trouver ces 1 628 000 euros HT, vous avez tenté de faire de l'urbanisme en urgence pour renflouer les caisses vides. Je veux parler de la tentative de lancement du projet du Krittweg (que vous appelez agro quartier) pour lequel vous vous êtes fait taper sur les doigts par vos amis de l'exécutif de l'EMS tant il était irréfléchi, incohérent et risqué.

Aujourd'hui vous nous convoquez en extrême urgence pour nous faire voter une ligne de trésorerie de 1,5 millions d'euros en guise de bouée de sauvetage.

Voilà la réalité de la situation dans laquelle vous avez mis la Ville d'Ostwald.

En résumé : des dettes colossales, des frais de fonctionnement difficilement supportables et cerise sur le gâteau : 12 classes (4 maternelles et 8 primaires) payées à crédit pour nos enfants, malgré l'augmentation du nombre d'habitants.

Intervention de Damien Oswald:

Monsieur le Maire, chers collègues

Chaque année nous votons pour le renouvellement de la ligne de trésorerie. Je suis intervenu déjà plusieurs fois à ce sujet dans les conseils précédents. S'il s'agit de besoin de trésorerie lié à un projet d'investissement la ville fait un emprunt. Là nous sommes dans le cadre d'une ligne de trésorerie qui sert à payer les factures mensuelles.

Nous comprenons que cette ligne n'est pas là pour sécuriser quelques décalages de trésorerie mais bien pour faire face à des caisses vides.

Nous comprenons également l'urgence de la situation car sinon vous n'auriez pas convoqué un conseil 1 mois avant les élections.

Nous comprenons que vous êtes pris à la gorge et que les rumeurs qui circulent dans Ostwald concernant la quasi-faillite de la ville ne sont pas donc pas si fantaisistes. Vous avez besoin de cette ligne de trésorerie dans une ville qui est déjà le ratio encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement le plus catastrophique de toutes les villes de l'Eurométropole. Preuve à l'appui dans le document des statistiques financière 2019 de l'EMS. L'an dernier, lors de mon intervention, M. Wendling vous avez indiqué que la ligne de trésorerie n'aurait plus lieu fin 2019. Force est de constater que vous nous avez raconté des histoires

Cela fait à présent plusieurs années que nous dénonçons l'absence d'effort budgétaire. Surtout dans cette période électorale, M. le Maire vous avez l'obligation de dire la vérité aux habitants de la ville.

Intervention de Vincent Florange

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Je vous invite à examiner la situation avec calme et sérénité.

Au vu des éléments exposés par mes collègues, la Ville d'Ostwald est dans une situation délicate.

L'état des finances de notre ville est préoccupant et la situation est grave.

- la situation est grave parce que notre ville n'a aujourd'hui pas les moyens d'honorer ses engagements pris de longue date au titre de la ZAC du Bohrie,
- la situation est grave parce que nous devons nous réunir aujourd'hui en urgence pour assurer le paiement de dettes, prévues depuis longtemps et ceci à trois semaines du renouvellement de cette assemblée,
- la situation est grave parce qu'il nous est demandé de voter des mesures qui s'apparentent à des expédients et qui ne feront que repousser le problème de quelques semaines tout au plus.

Cette situation n'est pas le fruit d'un incident isolé mais le fruit d'une politique non maitrisée, conduite sans concertation ni avec nos concitoyens ni avec l'Eurométropole. Le cas emblématique de cette dérive est le projet du Krittweg dont la vente du foncier devait servir selon vous à financer la part communale des équipements publics de la ZAC du Bohrie. Il s'agit ici de cavalerie budgétaire par laquelle les ventes d'un nouveau projet servent à renflouer les dettes accumulées sur un ancien projet mal ficelé.

Cette manière de conduire l'urbanisation de notre ville est inacceptable.

Aussi mesdames, messieurs, mes chers collègues, j'en appelle à votre âme et conscience : ne cautionnez plus cette fuite en avant qui conduira bientôt notre ville :

- soit à voir ses finances mis sous tutelle préfectorale
- soit à devoir augmenter drastiquement les impôts locaux
- voire les deux à la fois.

Chers collègues de la majorité, aujourd'hui votre dilemme est le suivant :

- soit vous connaissiez la situation et vous êtes complices de cette politique financière et urbanistique aventureuse
- soit vous ne saviez pas...et je vous laisse mesurer le poids de votre irresponsabilité

Dans les deux cas, je fais appel à votre honneur, votre honneur de citoyen élu, ici et maintenant, devant vos concitoyens qui vous ont accordé leur confiance : ne les trahissez pas et refusez de voter cette autorisation qui vous est demandée. Votez contre ! Merci

Réponse de Jean-Marie Beutel, Maire

Je découvre l'apparente gravité qui s'exprime précisément à la veille des élections. Mais pourquoi ne pas avoir réagi avant ?

Tout d'abord, concernant le Krittweg, la Métropole souhaitait davantage de densité. La Ville, quant à elle, reste conforme à sa délibération d'origine qui prescrit une faible densité (35 logements/ha maximum) dans un secteur qui se situe entre le Krittweg actuel et l'important espace agricole.

Quant aux Rives du Bohrie, je vous prie de ne pas diffuser de mauvaises informations puisque l'avenant n° 2 de 2018 enregistre une diminution de la densité de logement et confirme la préservation de plus de 35 ha d'espaces naturels. Parce que c'est notre volonté de maîtriser la densité des constructions et de préserver en valorisant pour nos habitants, le maximum d'espaces naturels. Une démarche qui diminue nos recettes financières que nous assumons pleinement sans renoncer à nos convictions.

Notre réunion à la Préfecture a permis de valider notre stratégie financière qui a été délibérée en novembre 2019 à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire 2019.

Par ailleurs, vous pourrez constater que le renouvellement de la ligne de trésorerie s'effectue habituellement au mois de février et ceci, sans précipitation.

L'année 2020 s'inscrira dans la poursuite de la saine gestion passée.

Je rappelle également que la Ville a un ratio de coût de fonctionnement par habitant très inférieur à la moyenne des communes de l'Eurométropole de Strasbourg ce qui signifie que la Ville est peu dépensière. Vos déclarations ne résistent pas à une analyse sérieuse et objective concernant notre maîtrise de la fiscalité et des emprunts contractés : en effet une seule augmentation plus que raisonnable a été effectuée pendant ce mandat et la charge des emprunts diminue régulièrement.

Concernant le groupe scolaire, le coût total avoisine les 10 M€ alors que la Ville n'en dépensera que 1,7 M€, correspondant à notre demande d'y ajouter une salle sportive et un périscolaire, ce dernier pouvant accueillir jusqu'à 200 enfants du Nord de notre ville. C'est donc l'aménageur des Rives du Bohrie qui prend en charge plus de 80 % du coût total de cet équipement comme il participe également au financement dans le cadre de la ZAC, de la crèche, des jardins familiaux, de l'espace de maraîchage et des aires de jeux. La Ville percevra par ailleurs une subvention non négligeable du Conseil Départemental de 634 000 € en soutien de ce projet éducatif qui s'inscrit dans la mixité.

C'est grâce à une évaluation prudente de l'augmentation de notre population que nous réalisons ce nouveau groupe scolaire et prévoyons la rénovation de l'école Jean Racine.

En définitive, vous diffusez une peur. Nous sommes réalistes, conformes à nos engagements et nous ne transigerons pas sur le respect de ces engagements concernant la densité et les espaces naturels.

<u>Interventions de Bruno Boulala et Fabienne Baas</u>

Nous regrettons l'absence de Débat d'Orientations Budgétaires avant les élections et nous déplorons la non-transmission aux conseillers du courrier de l'EMS du 13 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par 17 voix pour, 4 contre et 8 abstentions

d'autoriser le Maire à souscrire avec la Caisse d'Epargne le contrat valant ligne de trésorerie, selon les conditions exposées ci-dessus.

6° AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art.37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondant, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L4312-6. »

Au vu des textes ci-dessus, il est précisé que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2019, hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt », est égal à **2 648 770 €**. Il est proposé au Conseil Municipal de faire application de l'article L 1612-1 à hauteur maximale de **662 192,50 €**, soit **25 %** de 2 648 770 €.

Les dépenses d'investissement concernent principalement les travaux « bâtiments » et l'acquisition d'équipement tous secteurs confondus, en respectant le montant maximum autorisé par l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par 17 voix pour et 12 abstentions

d'autoriser le Maire à effectuer les dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus.

7° GARANTIE D'EMPRUNT PAROISSE PROTESTANTE

La paroisse protestante souhaite entreprendre des travaux de rénovation de salles et de l'église. Les travaux s'élèvent à 35 000 € dont 10 000 € sont autofinancés par la paroisse. Un emprunt de 25 000 € couvre le solde. La commune d'Ostwald est appelée à garantir cet emprunt ce qui est prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est précisé que le Conseil Municipal avait déjà garanti un emprunt de 50 000 € par délibération du 23 octobre 2010 et que cet emprunt est échu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- de garantir l'emprunt de 25 000 € contracté par la Paroisse Protestante auprès de l'établissement bancaire retenu.
- d'autoriser le Maire à intervenir aux actes correspondants.

INTERCOMMUNALITE

8° <u>AVIS SUR LA CESSION DE PARCELLES APPARTENANT A LA VILLE DE STRASBOURG A L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG</u>

La Ville de Strasbourg est propriétaire de deux parcelles sises sur le parking de la piscine de la Hardt (lac Achard) cadastrées à Ostwald section 10 n° 165 et 166 pour 37,64 ares. Pour harmoniser la question des compétences, la Ville de Strasbourg cède ces parcelles à l'Eurométropole de Strasbourg à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

d'émettre un avis favorable à la transaction foncière entre la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg, susvisée.

Plus aucune question n'étant soulevée, le Maire remercie les conseillers et lève la séance à 19 h 20.

Annexe



GRILLE TARIFAIRE RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

QUOTIENT FAMILIAL	Q1	Q2	Q3	Q4
	Moins de 11 040 €	11 041 € à 14 400 €	14 401 à 19 200€	Plus de 19 201 €
Repas familles Ostwaldoises Classes ULIS et UP2A	3,50 €	4,80 €	5,50 €	6,20 €

Familles non Ostwaldoises	6,80 €

Tarif enfants ayant un régime spécial	2,50 €
(allergie) et qui amènent leur repas	

Pénalité pour repas servi et non réservé	5€	

Le quotient familial est calculé en fonction des revenus de la famille et du nombre de parts fiscales du foyer figurant sur l'avis d'imposition ou de non imposition (année n-2).

Quotient familial = revenu fiscal net (n- 2)
nombre de parts fiscales

La famille se verra appliquer le tarif maximum si l'avis d'imposition n'est pas fourni à l'inscription.